



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3696

Approbation de conventions de parrainage avec Lyon Parc Auto et Media Figaro et d'une convention de mécénat avec 20 minutes pour les expositions du Musée d'art contemporain présentées de mars à juillet 2018

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 26 MARS 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. HAVARD, M. TETE

2018/3696 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE AVEC LYON PARC AUTO ET MEDIA FIGARO ET D'UNE CONVENTION DE MECENAT AVEC 20 MINUTES POUR LES EXPOSITIONS DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN PRESENTEES DE MARS A JUILLET 2018 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 9 mars au 8 juillet 2018, le Musée d'art contemporain de Lyon présente deux nouvelles expositions :

▪ **Adel Abdessemed, *L'antidote***

L'antidote est le nom d'un bar lyonnais fréquenté dans les années 90 par Adel Abdessemed, alors étudiant à l'ENSBA (l'école des beaux-arts) de Lyon. C'est là qu'il rencontre Julie, sa future épouse et figure d'une grande partie de son œuvre. L'exposition met en dialogue l'expérience intime vécue, et un défi politique lancé à la face des régimes autoritaires et violents de toutes obédiences. Comme une ode à la condition humaine...

▪ **Collection** : un choix d'œuvres puisées dans la collection du mac Lyon

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, Lyon Parc Auto et Media Figaro ont contacté la Ville de Lyon. Les entreprises souhaitent notamment apparaître comme un outil de communication indispensable pour la visibilité d'une manifestation culturelle, en apportant leur soutien en devenant parrain de ces expositions selon les modalités suivantes :

| Partenaire     | Apport du partenaire   | Contreparties offertes par la Ville de Lyon  |
|----------------|--|--|
| Lyon Parc Auto | Remise de 1,50 € (soit 45 minutes offertes) sur le tarif public des parkings P0 et P2 de la Cité internationale, consentie aux visiteurs des expositions du 9 mars au 8 juillet 2018.        | Logo du parrain sur les supports de communication suivants :<br>- affiches Decaux 120x176 et 320x240 ;<br>- affiches 40x60 ;<br>- flyers-programme ;<br>- dossier de presse.<br>(Valorisation : 3 000 € HT).<br><br>Fourniture d'affichettes (valorisation : 100 € HT).<br><br>Dotation de 50 entrées (valorisation : 400 € non soumis à TVA). |
|                | Affichettes aux entrées du parking mentionnant l'offre liée aux expositions.<br><br>Mise à disposition de deux valideurs permettant d'identifier les personnes ayant visité les expositions. |  |
|                | <b>Valorisation : 3 500 € (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</b>  | <b>Valorisation : 3 500 € dont 3 100 € (soumis à TVA selon les conditions de droit commun) et 400 € (non soumis à TVA).</b>  |
| Média Figaro   | Un huitième de page à paraître dans « Le Figaro ».   | Logo du parrain sur l'ensemble des supports de communication suivants :<br>- affiches 120x176, 320x240 et 40x60 ;<br>- flyers-programme ;<br>- dossiers de presse ;<br>- cartons d'invitation au vernissage ;<br>- panneaux partenaires.<br>(Valorisation : 5 000 € HT).   |

|  |   |   |
|--|---|---|
|  |   | Dotation de 50 entrées (valorisation : 400 € non soumis à TVA).   |
|  | <u>Valorisation : 5 400 € (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</u> | <u>Valorisation : 5 400 € dont 5 000 € soumis à TVA, dans les conditions de droit commun et 400 € non soumis à TVA.</u> |

Les conditions de ces parrainages sont formalisées dans les conventions jointes au rapport.

Par ailleurs, la loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon/musée d'art contemporain a élaboré un projet associant les acteurs économiques au développement du projet culturel du Musée.

Ces entreprises s'engagent à participer aux activités de l'établissement et le soutiennent dans l'organisation des expositions temporaires, des événements et animations proposés pendant la durée de ces expositions.

A ce titre, 20 Minutes a manifesté le souhait d'être mécène de ces deux expositions en effectuant un don en nature d'une valeur d'une valeur de 23 000 euros correspondant à :

- ½ page dans l'édition 20 Minutes Lyon ;
- 2 ¼ pages dans l'édition 20 Minutes Lyon.

Les contreparties qui seront apportées par la Ville de Lyon consisteront notamment en :

- la présence du logo de 20 Minutes sur les différents documents de communication (les affiches de l'exposition, les flyers, les insertions publicitaires, les documents de relations publiques, le panneau partenaire, les dossiers de presse) ;
- la fourniture de 80 invitations aux lecteurs de 20 Minutes.

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention jointe au rapport. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à 5 640 € et restent dans la limite de 25 % admises par l'administration fiscale.

Vu lesdites conventions ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

1- Les conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain, Lyon Parc Auto et Média Figaro pour les expositions de mars à juillet 2018 sont approuvées.

2- La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et 20 Minutes pour les expositions de mars à juillet 2018 est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville dans le cadre du parrainage, soit 8 900 € (dont 8 100 € soumis à TVA et 800 € non soumis à TVA) seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2018, natures 7062 et 7088.

5- Les dépenses correspondant aux apports des parrains, soit 8 900 € (soumis à TVA), seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2018, natures 611 et 6231.

6- La recette correspondant au mécénat, soit 23 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2018, nature 7713.

7- La dépense correspondant au mécénat, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, nature 6231.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER